



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-069

Réf : 7.3.1. Emprunts

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Objet : Emprunt 50k€ +
DM Echéance Emprunt

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Date de convocation :
05/12/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Absents ayant donné procuration :

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)***

Présents : 15

Absents :

***Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise***

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que, pour financer les besoins de financement du Budget Eau Assainissement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 50 000,00 euros.

Il souligne que la commune dispose sur le budget annexe Eau Assainissement d'un faible capital restant dû.

Il précise que le Conseil municipal a pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, chacune proposant deux options, sur 15 ans ou sur 20 ans. Monsieur le maire propose de choisir l'offre mieux disante.

De plus, monsieur le maire indique qu'une échéance d'emprunt est prévue sur ce même budget d'un montant de 78,20 € au Chapitre 16 (Opérations d'équipement - Capital de la dette.

Les crédits initialement ouverts sur la ligne du capital de la dette au Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées) s'élevaient à 3 886,96 €.

Un complément de crédits de 78,20 € est nécessaire pour permettre le mandatement et le paiement de cette échéance d'emprunt. De ce fait il convient de procéder à une Décision Modificative (DM) par un virement de crédits 2158 afin d'ajuster l'autorisation de dépenses sur le Chapitre 16 du Budget Annexe Eau/Assainissement (BP 11002). Le complément de crédits sera arrondi à 100 €.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :**

DECIDE de réaliser auprès de la Banque Postale un emprunt de 50 000 € sur 20 ans aux conditions mentionnées ci-après, en choisissant l'offre la mieux distante :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat
de prêt : 50 000,00EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des

fonds. Montant : 50 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/02/2026, en une fois avec versement automatique à cette date Taux d'intérêt annuel :

Taux fixe de 4,01 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 100,00EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

- **APPROUVE** la nécessité de procéder à une Décision Modificative (DM) sur le Budget Annexe Eau/Assainissement (BP 11002).
- **DÉCIDE** d'ouvrir des crédits d'un montant de **100,00 €** sur le Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.
- **DÉCIDE** de financer cette augmentation par la diminution des crédits d'un montant de **100,00 €** sur le Chapitre 2158 - Autres immobilisations corporelles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires à l'exécution de cette Décision Modificative.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette affaire.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Pour extrait conforme,
Le Maire.**

